



AUVERGNE

**Comité de pilotage des sites Natura 2000 FR8301059 « zones humides de la Planèze » et FR8302005 « ZPS Planèze de Saint-Flour »
Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2013**

Etaient présents :

Pierre JARLIER, Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour
Joseph BOUDOU, Maire de Coltines
Christiane MISSEGUE, Maire de Valuèjols
Jeanine RICHARD, Maire de Lavastrie
Guy MICHAUD, Représentant de la Fédération Départementale de Chasse du Cantal, Maire de Cussac
Aline MONTEIL, Maire de Coren
Gilbert CHEVALIER, Maire de Tanavelle
Jérôme SALAUN-LACOSTE, Agence de l'Eau Adour Garonne
Patrick LALO, Direction départementale des territoires du Cantal
Béatrice JOUBERT, Direction départementale des territoires du Cantal
Pierre TABOURIN, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Julie BERTRAND, Chargée de mission MAET, Chambre d'Agriculture du Cantal
André DAVID, Représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Pierre BIRON, Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cantal
Pierre TOURET, Chargé de mission, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne
Paméla MENARD, Chargée de mission Agenda 21, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour

Etaient excusés :

Madame la Sous-préfète de Saint-Flour
Madame le Président du Conseil Régional d'Auvergne
Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal
Madame le Maire de Paulhac
Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Murat
Monsieur le Délégué Territorial du Cantal de l'Agence Régionale de Santé
Monsieur le Président du Syndicat Mixte Garabit Grandval
Monsieur le Chef de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal
Monsieur le Directeur du Centre régional de la propriété forestière
Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Compte rendu

Pierre JARLIER ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle que la communauté de communes du Pays de Saint-Flour a été désignée structure porteuse des sites Natura « Zones Humides de la Planèze » et « Planèze de Saint-Flour ».

Guy MICHAUD précise que la structure qui a été recrutée par la communauté de communes du Pays de Saint-Flour pour assurer la mission d'animation du Document d'objectifs de ces deux sites est La LPO Auvergne.

A titre introductif, Pierre JARLIER indique que la préservation de ces sites emblématiques constitue un enjeu prioritaire et un atout de développement local. Il ajoute que cette démarche s'inscrit pleinement dans le sens des orientations de la nouvelle PAC pour les zones de montagne.

L'ordre du jour de la séance est détaillé :

- La contractualisation
 - Les MAET
 - Les Chartes Natura 2000
 - Les Contrats Natura 2000
- Le volet scientifique
 - Les actions de suivis et d'inventaires
- L'animation du DOCOB
 - Les actions d'animation courante

✓ **Contractualisation**

➤ **Les MAET**

Pierre TOURRET rappelle que le Document d'objectifs concerne 2 sites Natura 2000 qui se superposent : le site Oiseau « Planèze de Saint-Flour » et le site Habitat « Zones humides de Saint-Flour ».

Il précise qu'en 2012 seul le site Habitat « Zones humides de Saint-Flour » a été ouvert à la contractualisation de MAET. 25 agriculteurs se sont engagés dans la mise en œuvre de MAET, pour un montant global de 346 295 € et une superficie de 335 ha.

En 2013, les deux sites ont pu bénéficier de MAET, après validation de la Commission Régionale Agri Environnementale :

- La totalité du site « Zones humides de Saint-Flour », au titre de la 2^{ème} année de contractualisation, avec 13 exploitants engagés pour un montant 123 448 € et une superficie de 111 ha ;
- Une partie du site « Planèze de Saint-Flour », sur les zonages prioritaires à fort intérêt environnemental, pour la 1^{ère} année de contractualisation avec 21 exploitants engagés pour un montant 328 412€ et une superficie de 1 420 ha.

Pierre JARLIER précise qu'au total ce sont **798 155 €** d'aides financières qui seront versées sur les 5 ans de contractualisation.

Les membres du comité de pilotage se réjouissent de la réussite du dispositif qui témoigne de l'engagement des agriculteurs du territoire en faveur de la préservation de l'environnement.

Pierre TOURRET indique que dans l'attente de la mise la place de la nouvelle PAC, une incertitude pèse sur les possibilités de contractualisation à l'échéance du 15 mai 2014, notamment pour le site Oiseaux « Planèze de Saint-Flour », au titre de la deuxième année de contractualisation.

La présentation du bilan de la contractualisation des MAET n'appelle pas d'autres observations de la part des membres du comité de pilotage.

➤ **Les chartes Natura 2000**

Pierre TOURRET rappelle que la charte est destinée aux propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit d'une démarche volontaire. En signant la charte Natura 2000, le propriétaire s'engage à suivre un ensemble de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des espèces et de leurs habitats.

Ils bénéficient en retour d'une exonération fiscale sur le foncier non bâti pendant 5 ans.

La problématique de la compensation aux communes de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par l'Etat est évoquée.

Pierre JARLIER indique que cette compensation ne devrait atteindre en 2013 qu'un taux de 51%. A ce titre, il a effectué une intervention écrite auprès des Ministre des Finances et de l'Ecologie pour demander le maintien de l'intégralité de la compensation par l'Etat.

Guy MICHAUD ajoute que cette baisse de la compensation pénalise d'autant plus les communes très rurales, pour lesquelles la taxe sur le foncier non bâti pèse fortement dans les recettes fiscales.

Pierre TABOURIN précise qu'à l'échelle nationale, le montant de la compensation s'élève environ à 1.000.000 €.

Pierre TOURRET détaille le bilan de la signature de chartes Natura 2000. 12 dossiers ont été instruits sur les sites de la Planèze. Ce qui représente 118 parcelles et 366 ha, soit la plus grande surface engagée pour tous les sites Natura 2000 du Cantal.

4 dossiers supplémentaires ont été réalisés mais non pas encore été adressés à la DDT.

Les membres du comité de pilotage valident la poursuite du travail de sensibilisation et d'encouragement à la signature de chartes Natura 2000 par la structure animatrice en 2013, avec deux objectifs principaux :

- Continuité du travail engagé en 2012 sur les parcelles concernées par les nids de rapaces d'intérêt européen ;
- Prise de contact avec les propriétaires de parcelles concernées par le flûteau nageant.

➤ **Les contrats Natura 2000**

Pierre TOURRET poursuit la présentation en détaillant les propositions d'actions à mener en 2013, au titre des contrats Natura 2000 :

- Limiter l'accès du bétail au cours d'eau et mettre en défens les berges ;
- Entretenir le réseau de fossés et de mares dans un souci de conservation des habitats et des espèces ;
- Planter des haies et des bosquets de pins ;
- Mettre en place des placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec les éleveurs (ovins et avicoles) ;
- Maintenir ou restaurer l'alimentation en eau des zones humides...

Il rappelle le fonctionnement des contrats Natura 2000. Au préalable, une étude de faisabilité du contrat doit être effectuée pour déterminer à la fois la nature et le montant des travaux. Ces éléments doivent être transmis l'année précédant la réalisation des travaux avec la fourniture d'un devis.

Les travaux sont opérés l'année suivante. Le remboursement des frais engagés intervient seulement un an après la réalisation des travaux.

Pierre TOURRET précise que 3 projets de plantation de bosquets de pin sont en cours. **Il indique que l'avancement des frais liés aux travaux par les propriétaires constitue un véritable frein.**

Il interroge les membres du comité de pilotage pour savoir si une collectivité serait volontaire pour se substituer aux propriétaires.

Pierre JARLIER précise que cette possibilité pourrait être envisagée en fonction du montant des contrats.

Pierre TABOURIN et Patrick LALO indiquent toutefois que dans cette hypothèse une convention de gestion doit être conclue sur une période de 5 ans.

Pierre TOURRET poursuit en présentant la placette de nourrissage du lycée agricole Louis Mallet.

Il détaille ensuite les actions concernant les zones humides. Des travaux sont en cours sur la zone humide de Ribettes (Celles) (en site Habitats), en concertation avec le CEN Auvergne et le SIGAL :

- Comblement d'un drain (effectué en 2012) ;
- Mise en défens (réalisation en 2013) ;
- Mise en place d'une haie tampon (à prévoir) ;
- Suivi du niveau d'eau en 2012 et 2013.

Sur la narse de Pierrefitte (Talizat), une visite de terrain avec la commune et des réunions avec les agriculteurs se sont tenus. Une réflexion globale est engagée sur cette narse, en concertation avec le CEN Auvergne sur un projet global qui vise à :

- Mettre en place des panneaux pour favoriser la limitation du dérangement des oiseaux nicheurs en 2013 ;
- Mettre en défens de la Narse (reprise de certains points) ;
- Acheter une bande entre la culture et le narse ;

- Créer une haie tampon sur cette bande ;
- Mettre en place un observatoire ;
- Améliorer la gestion de l'eau en amont du site.

Enfin, il précise que sur la narse de Lascols (Cussac), une étude des fonctionnalités menée par la communauté de communes du Pays de Saint-Flour est actuellement en cours.

Pierre JARLIER indique qu'il est nécessaire d'attendre les conclusions de cette étude, préalablement à tout projet sur la narse de Lascols.

Pierre JARLIER interroge les membres du comité de pilotage qui approuvent les propositions concernant les contrats Natura 2000.

✓ **Le volet scientifique**

Pierre TOURRET rappelle les actions de suivi et d'inventaire qui doivent être menées à savoir d'une part, préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs) et d'autre part, compléter l'inventaire et réaliser le suivi de certaines espèces (comme le flûteau nageant).

Il présente un bilan des actions de suivi et d'inventaire sur les oiseaux :

- 190 espèces d'oiseaux observées en Planèze de Saint-Flour en 2012, soit 84% des espèces vues dans le Cantal ;
- 34 données de busards cendrés ;
- 19 busards Saint-Martin, en dortoir à Lascols et 4 hiboux des marais présents sur la narse le 3 novembre 2012 ;
- 184 milans royaux présents sur le site des Cramades le 30 décembre 2012, 45 nids de milans royaux ont été suivis ;

Le travail de prospection sur le flûteau nageant menée en 2012 montre une disparition de certaines stations.

Pierre TOURRET complète le bilan 2012 par des informations collectées début 2013 :

- Un dortoir de Hiboux des marais sur la Cham de Coltines ;
- Une nouvelle station de flûteau sur la Cham des Adrets ;
- Visites exceptionnelles de 2 gypaètes barbus (les 16 et 17 avril 2013 sur Roffiac, Seriers, Valuésols et Neussargues) ;
- Un aigle royal à Saint-Flour et Celles (22 janvier et 18 avril 2013) ;
- Observation de triton crêté (3 jeunes le 2 mai 2013 à la Chapelle d'Alagnon – 1 adulte le 7 mars 2013 à Cordesse).

Il est proposé aux membres du comité de pilotage de poursuivre les actions de suivi et d'inventaire en 2013, avec les objectifs suivants :

- Continuité du travail sur les busards ;
- Visites des stations de flûteau nageant connues (évolution) ;
- Approfondissement du travail sur la marouette ponctuée ;
- Poursuite du suivi du milan royal ;
- Synthèse des données sur les espèces migratrices et hivernantes.

Les modalités de suivi et d'inventaire n'appellent pas d'observations des membres du comité de pilotage et sont approuvées.

✓ **L'animation du DOCOB**

Pierre TOURRET précise les actions d'animation courantes du Document d'objectifs qui ont été menées par la LPO Auvergne.

Le **premier bulletin d'information** des sites Natura 2000 de la Planèze a été édité. Il fait état du bilan des actions conduites en 2012 et de la programmation 2013.

Pierre JARLIER précise que ce bulletin d'information sera diffusé aux membres du comité de pilotage ce jour en fin de séance et sera adressé avec le compte rendu de la réunion. Le prochain bulletin d'information sera consacré au bilan de l'année 2013 et à la programmation 2014.

Pierre TOURRET ajoute que les sites Natura 2000 de la Planèze ont fait l'objet d'une **double page dans le Mag de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour** qui a été adressé à plus de 7 100 foyers du territoire.

Il rappelle que s'agissant de la sensibilisation à la prise en compte des espèces et des milieux naturels, le comité de pilotage a validé en 2012 la **diffusion du film « Milan royal - Histoire d'une sauvegarde »** auprès des propriétaires et exploitants ayant des nids de milans dans leur parcelle ainsi que de l'ensemble des exploitations agricoles du site Oiseaux. Cette action sera réalisée à l'automne 2013 au moment de l'inauguration officielle de la placette d'alimentation des milans royaux du Lycée agricole Louis Mallet de Saint-Flour.

Pierre TOURRET précise également que **deux sorties** ont été organisées le 24 juin 2012 et le 2 septembre 2012 à Pierrefitte (Talizat). Une vingtaine de personnes ont été sensibilisées. La LPO a tenu un stand en partenariat avec le Service Agenda 21 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour le 22 mars 2013, lors de la Journée internationale de l'eau où plus de 40 personnes ont été sensibilisées.

Pierre TOURRET informe les membres du comité de pilotage de la **création d'un site internet dédié** aux deux sites Natura 2000 de la Planèze, accessible à l'adresse : ***planezedesaintflour.n2000.fr***

Pierre TOURRET propose d'organiser des sessions de **formation à la lutte contre le Campagnol terrestre (rat taupier)**.

Pierre TABOURIN rappelle l'importance de cette problématique et explique l'expérimentation menée à ce titre dans le Puy de Dôme sur la ZPS Pays des Couzes. Une démonstration de piégeage est réalisée en séance.

Pierre JARLIER indique qu'il faudrait envisager l'intervention de la LPO Auvergne auprès des jeunes élèves dans le cadre des activités périscolaires environnementales.

L'ensemble des actions relatives à l'animation du DOCOB sont approuvées par le comité de pilotage.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour du comité de pilotage ayant été abordés, Pierre JARLIER remercie la structure animatrice pour la qualité de son travail, ainsi que l'ensemble des participants. La séance est levée à 18h30.